



Le Prucicaderlien

Bulletin d'information de la commune
STE CROIX DE CADERLE

Infos Mairie

Cadre de vie

**Les Conseils
Municipaux**



2012

N° 27

Février

Le mot du Maire

Voilà le premier bulletin de l'année 2012, l'occasion pour moi de revenir un peu sur l'année précédente.

Décembre 2011 a été marquée par le décès de monsieur Gabriel DERACHE, ancien maire de la commune. Je renouvelle donc toutes mes condoléances ainsi que celles du Conseil Municipal à sa famille.

D'une part, 2011 a été aussi marquée par des travaux importants de réfection de la toiture du bâtiment de la

Mairie, et d'autre part, par de nouvelles réformes et décisions sur les intercommunalités et territoires (développées dans les vœux du Maire.)

Lors de la cérémonie des vœux du 21 janvier dernier, Monsieur Alain RENAUX, a donné à la commune les deux livres dont il est l'auteur, à savoir :

« L'Herbier du Roy » et « Le Savoir en herbe ». Je le remercie chaleureusement pour ce don.

Vous pourrez lire dans le bulletin les comptes rendus des conseils municipaux et les différentes décisions qui ont été prises.

De plus, la municipalité a participé à de nombreuses réunions (Communauté de Communes Cévennes Garrigue, Parc National des Cévennes, Natura 2000, Sivom, Syndicat d'adduction d'eau potable, Syndicat d'électrification, etc...).

Pour terminer, je voulais remercier Mathilde Rousset, élève en 3ème au collège de St Hippolyte du Fort, qui dans le cadre de son stage d'orientation, a notamment participé à l'élaboration de ce bulletin.

Je vous souhaite une bonne lecture à toutes et à tous.

Le Maire, Edmond JULIEN.

Les Vœux du Maire

Discours du Maire, M JULIEN Edmond : le 21.01.2012

« Le conseil municipal et moi-même sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux. Cette réception permet de rassembler tout le monde et notamment les personnes que nous ne voyons pas souvent et de passer un agréable moment ensemble.

Tout d'abord, j'excuse Pascal CREMER, 2^{ème} adjoint, qui ne peut pas être parmi nous ce soir pour des raisons de santé.

Avant de débiter cette soirée, je souhaiterais rendre un hommage à Monsieur Gabriel DERACHE, Maire de Ste Croix de Caderle de mai 1996 à janvier 1998, qui est décédé le 12 décembre 2011. Nous tenons à le remercier pour le travail qu'il a accompli pour la commune durant cette période et adressons nos sincères condoléances à toute sa famille.

Ensuite, je vais parler des principales réalisations et manifestations qui se sont déroulées durant l'année 2011.

REALISATIONS 2011 :

- Réfection de la totalité de la toiture, nettoyage et peinture de la façade de la mairie, aménagement de l'ancien local de la citerne, par l'entreprise GENEST, remplacement des chêneaux par l'entreprise ROMEUF;
- Mise en conformité de l'assainissement de la mairie,
- Enrochement de l'accès au forage;
- La commune continue à participer aux bourses pour les activités périscolaires des enfants, elle participe aux frais de la cantine de LASALLE, et au maintien du ramassage scolaire de LASALLE notamment pour les enfants de maternelle grâce à l'accompagnement de Christelle ARTIGUES et Jacqueline MARTIN, que je remercie;
- J'ai effectué de nombreuses démarches auprès d'ORANGE pour le disfonctionnement de la téléphonie mobile, mais également pour le téléphone fixe ce qui a été très pénalisant pour certaines personnes et ce durant une période assez importante et à plusieurs reprises durant l'année;
- Par rapport à l'ADSL, là aussi, de nombreux courriers ont été envoyés pour signaler le disfonctionnement que nous avons connu depuis plusieurs mois (pas de téléphone et d'ADSL);

TRAVAUX 2012

- Création d'une table d'orientation et panneaux faune flore pour lequel nous sommes dans l'attente des accords de subventions du parc national des Cévennes et de la région. Ce dossier est plus long que prévu.
- Prochaine sortie du topo guide de la vallée de la salendrinque, par l'intermédiaire de la communauté de communes Cévennes Garrigue;
- continuation de l'élaboration de la carte communale; notre vœu est de la clôturer en 2012.
- Travaux d'extension du petit musée pour lequel nous sommes dans l'attente de subventions.

Les Vœux du Maire

ANIMATIONS :

Je tiens à remercier les représentants de l'association « Les Amis du Temple » pour l'organisation des divers concerts durant la saison estivale et également l'association « La Festo del pais » pour ses différentes animations. Les différentes associations de la commune nous feront part de leurs animations pour 2012, notamment à travers le bulletin municipal qui est ouvert à tous.

BULLETTIN MUNICIPAL :

Merci à la commission (Mme BONZON Annelise, M CREMER Pascal et M MENDRAS Bruno) qui s'occupe du bulletin municipal, et en particulier à la présidente Mme AURIOL Violette. L'élaboration de celui-ci demande du temps et d'être à l'écoute de tout le monde. Même s'il peut être parfois jugé imparfait, il est généralement fort apprécié et reste un lien indispensable entre nous. C'est un élément très important pour l'information auprès de la population.

PERSONNEL :

- Départ au 1^{er} mai 2011 de Magali BUFFAZ. Nous lui souhaitons ainsi qu'à son époux une bonne intégration en Archèche et la remercions pour les services rendus à la mairie durant ces trois ans. Elle a été remplacée par Christelle ARTIGUES.

- Départ au 30 septembre 2011 de Susi EMERI, qui a remplacé notre secrétaire Magali. Nous la remercions pour son implication et son intégration pour remplir cette fonction avec beaucoup de sérieux. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ce métier.

Nous sommes très heureux d'accueillir le retour de Magali.

Je vais maintenant laisser la parole à Mme. Violette AURIOL, 1^{ère} adjointe, qui va vous parler d'intercommunalité.

En effet, question intercommunalité, cette année s'est terminée avec un nouveau découpage des territoires fait par Mr. Le Préfet.

Lors de la commission interdépartementale du 15 décembre les communes de Vabres, St Bonnet et Ste Croix ont rejoint le Grand-Alès.

A ce sujet, je me permets donc de prendre un peu de temps pour faire l'historique des décisions prises par le conseil municipal de Ste Croix :

En 2011, deux délibérations ont été prises par le conseil municipal :

- Premièrement : le 25 février 2011, après de multiples rumeurs parlant du rattachement de la partie basse de Cévennes Garrigue à Coutach Vidourle, nous avons décidé d'opter pour une demande de rattachement au Grand-Alès (8 voix pour et 1 voix contre),

Les Vœux du Maire

- Puis le 8 juillet 2011, une fois la carte du Préfet connue et donc sachant que nous étions rattachés à Coutach Vidourle et Lédignan nous avons pris la délibération suivante :

A) Refus de la carte du Préfet en l'état,

B) Demande du maintien de Ste Croix dans la communauté de communes à 15 communes, dans sa forme et son périmètre non modifiés.

C) Dans l'impossibilité de ce maintien : être associés aux vallées du Gardon, incluant cantons de St Jean, Lasalle, St André de Valborgne et la communauté autour d'Anduze.

D) A défaut de cette émergence de la vallée du Gardon, nous souhaitons être rattachés aux communes limitrophes de St Jean du Gard et Thoiras et par voie de conséquence au Grand Alès. (8 voix pour et 2 voix contre).

- Le 13 décembre dernier, à Monoblet, une réunion des Maires de Cévennes Garrigue a été particulièrement houleuse, faisant ressentir une implosion prochaine de la communauté de communes.

- Pris de cours, le 14 décembre, après avoir contacté les membres du conseil municipal par téléphone, nous décidons de déposer un amendement à la CDCI du 15 Décembre. Celui-ci est en parfaite conformité avec les deux délibérations du conseil municipal. Je précise bien qu'à défaut de rester dans le périmètre des 15 communes de Cévennes Garrigue nous demandons à être rattachés aux communes limitrophes (St Jean du Gard et Thoiras).

Cet amendement a donc été pris en compte par la CDCI qui a décidé de nous inclure avec le Grand Alès.

Nous savons pertinemment que ce n'est pas la panacée, énorme agglo, 50 communes ou plus, notre petite commune ne comptera pas pour beaucoup, certes, Mais Alès n'est-il pas après tout notre bassin de vie ?

N'avons nous pas beaucoup d'intérêts en commun avec la vallée de la gardonnenque, sur le plan économique, historique et culturel ?

Nous savons que l'avenir ne sera pas spécialement riant, vu les coupes budgétaires qui s'annoncent, mais il faut, malgré tout, garder espoir et faire valoir les qualités de notre belle petite commune.

Dans ce monde incertain, pavé de multiples embûches, notre souhait est d'œuvrer pour que notre commune continue d'exister avec toutes ses spécificités - agricoles, culturelles, historiques - et que celles-ci continuent d'être respectées, quelle que soit la communauté de communes dans laquelle nous serons amenés à vivre.

Les Vœux du Maire

L'année 2012 sera une année charnière car nous ne serons dans la nouvelle communauté de communes qu'à une date que nous ne pouvons vous communiquer aujourd'hui.

Nous savons d'ores et déjà que nous devons être présents à de nombreuses réunions d'un côté comme de l'autre et cela demandera de la constance et de la réactivité de la part de ceux qui sont délégués ; Nous espérons, toutefois, que tout cela se passe pour le mieux, dans l'intérêt de nous tous réunis ici.

Reprise de parole de Monsieur le Maire :

Permettez-moi de vous adresser au nom du conseil municipal et de moi-même, tous nos vœux de santé et de bonheur pour l'année 2012. Que cette année continue à apporter à Ste croix prospérité, qualité de vie, et développement.

Merci à l'équipe municipale pour leur présence aux différentes réunions, cela prend parfois beaucoup de temps, mais cela permet aussi de faire évoluer les différents dossiers.

Merci aux délégués de la communauté de communes qui siègent aux nombreuses réunions des différentes commissions, Christian DEJEAN, Violette AURIOL, Bruno MENDRAS, et là aussi, cela prend beaucoup de temps.

Merci également aux délégués qui participent à l'élaboration de la nouvelle charte du Parc National des Cévennes et de la charte de Natura 2000
Merci aux membres du conseil municipal pour leur participation aux projets réalisés et ceux à venir.

Merci au personnel communal, Magali, Loic et Christelle pour le travail accompli.

Maintenant, continuons à travailler ensemble pour mener à terme les projets 2012. N'hésitez pas de venir demander des renseignements à la mairie, nous sommes à votre disposition pour vous fournir le maximum d'information. Nos vœux sont que nous resserriions les liens entre nous, au lieu de nous diviser, que nous œuvrions tous en pensant à l'avenir, en faisant preuve de respect mutuel et de cohésion. »

Le Maire, M Edmond JULIEN
et la 1ère adjointe Mme Violette AURIOL.



Infos mairie

Encombrants/déchets de verre

Nous avons pu constater une recrudescence de dépôt de déchets sur la voirie ou de mauvais tri dans les bacs (grande quantité de verre dans les bacs gris ou jaune). Jeter des déchets de cette façon équivaut à ne pas respecter sa commune, ni les personnes qui y vivent et y travaillent.

Merci de faire un effort de citoyenneté.

Nous rappelons que la règle pour les déchets volumineux est de les amener en déchetteries.

Toutefois, en cas de problèmes, veuillez prendre contact avec la mairie (04.66.85..22.63).

Le verre doit être déposé dans l'une des 89 colonnes mises à disposition sur le territoire.

! La déchetterie de Lasalle est ouverte les lundis, mercredis, vendredis de 13 à 16 h et les 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois de 9 à 12 h. Tel : 04.66.85.26.17. Pour ceux qui sont dans l'impossibilité de se rendre à la déchetterie.

! Ramassage encombrants sur la commune : par l'employé municipal le 1^{er} lundi de chaque mois. Tel Mairie : 04.66.85.22.63.

! Rappel : Pensez à trier minutieusement avant le dépôt dans les containers gris et jaunes sans oublier les colonnes à verres.

! N'oubliez pas le compostage de vos déchets dégradables. Pour recevoir un composteur plastique à 20 €, veuillez vous inscrire en Mairie.

Infos mairie

Horaires secrétariat de Mairie
Lundi 13 h - 16 h et le Jeudi 14 h - 16 h
Permanence du Maire
le Jeudi 14 h - 16 h

Avis aux abonnés d'internet

Depuis la mise en place sur la commune d'une armoire renforçant le Haut Débit, les abonnés qui ne bénéficient pas encore de cette modification doivent:

- *S'ils sont clients Orange* : appeler le 3900 - service commercial - et demander la remise à jour du débit.

- *S'ils ne sont pas clients Orange* : contacter leur fournisseur d'accès qui fera le nécessaire.

Vous pouvez vous aussi vous connecter sur le site internet :

<http://languedocroussillonhautdebit.fr>

ou joindre le serveur vocal suivant : 0 810 00 93 57

Tarifs communaux 2012

Cimetière concession

Caveau le m² 120.00 €
Urne (l'emplacement) 60.00 €

Location salle F. Volpelière

Habitant commune 70.00 €
Hors commune 140.00€
Assos ste croix Gratuit
Caution 230.00 €

Service de l'eau HT

Abnt cpteur ordi 160.83 €
Abnt cpteur La Fonta. 321.67 €
Abnt cpteur collect. 160.83 €
Eau.M3 0.613340 €

Régie recettes

Copie A4 0.15€
Copie A4 R.V 0.20 €
Copie A3 0.20 €
Copie A3 R.V 0.35 €
Fax Gard 1.00 €
Fax France 3.00 €
Fax Etranger 6.00 €
Réception Fax 1.00 €

Location des deux Chauffages

Associations extérieures 60 € par jour et par chauffage
Association ERF 40 € par jour et par chauffage
Caution 1 500.00 € par chauffage

Etat Civil 2011

Naissances

Vacquier Lily, Martine, Josée est née le 25.11.2011 à Ales
De Aurore **JULIEN** et Grégory **VACQUIER**
Petite fille de Marie-Jo et Jean-Pierre **JULIEN**.

Blayo Margaux est née le 22.06.2011 à Bagnols/cèze.
De Agathe **BONZON** et Iwan **BLAYO**
Petite fille de Anne-Lise et Robin **BONZON**.

JACOB Lola et Rose sont nées le 25.01.2012 à Angers
De Rachel et Nicolas **JACOB**
Petites-filles de Josiane et Bruno **MENDRAS**.

**Nous adressons aux parents et grands-parents
nos sincères félicitations.**

Décès

DERACHE Gabriel est décédé le 12.12.2011
sur la commune de Ste Croix de Caderle.

AGUILLON Louise épouse **PHALIPOU** est décédée le 5.10.2011
sur la commune de Montouliers.

PUECH Yvonne épouse **BROUSSOUX** est décédée le 12.11.2011
sur la commune de St Jean du Gard.

Nous adressons aux familles nos sincères condoléances.

Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin :

La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de notre secrétaire pour faire connaître ces événements.

Hommage à Mr. Gabriel DERACHE

Maire de Ste Croix de Caderle

De 1996 à 1998

Décédé à Ste Croix de Caderle
le 12 Décembre 2011,
A la suite d'une longue maladie.

Il est né le 25 mars 1926 dans le nord, dans une famille de cinq enfants.

Après une longue vie de labeur, en grande partie à la poste, il a pris sa retraite aux Mouziniels à Ste Croix de Caderle. Il n'est pourtant pas resté inactif et s'est impliqué dans la vie communale d'abord en tant que Conseiller Municipal en 1995, puis, à la suite du décès de Mr. Fernand Volpelière, il a été élu Maire le 17 Mai 1996, et a géré la commune jusqu'au 18 janvier 1998, date à laquelle il a démissionné pour raison de santé.

Durant son mandat de Maire, il a été l'instigateur de différents projets et réalisations :

Travaux :

- ♦ Salle du secrétariat et couloir de la mairie.
- ♦ Première étude de recherche d'eau pour la commune de Ste Croix de Caderle.
- ♦ Réfection de la façade sud de la chapelle.

Nous adressons nos sincères condoléances à toute sa famille et particulièrement à son épouse Denise.

Un grand merci pour le dévouement dont il a fait preuve pour la commune.

Pourquoi 2012 est une année bissextile ?

Chaque année compte précisément 365,2425 jours.

C'est la raison pour laquelle tous les 4 ans, on ajoute une journée, le 29 février, en passant à 366 jours pour corriger cette anomalie et retomber à une moyenne de 365 jours.

Cette règle fut instaurée dans le calendrier julien puis réformée au XVI^e siècle dans le calendrier grégorien.

Mais ce calcul fait que, pour retomber exactement sur ces pattes, il faudrait que l'année compte 365.25 jours.

Pour compenser cette petite différence, toutes les années divisibles par 400 : Par exemple, les millésimes 1800, 1900 ne sont pas bissextiles, alors que 2000 et 2400 le sont...

On supprime ainsi 3 années bissextiles au cours d'une période de 400 ans !

A part ces rares exceptions, pour s'y retrouver, il suffit de vérifier qu'on peut diviser le millésime par 4 !

Autre possibilité, pour ceux que le calcul mental rebute, il suffit de regarder le calendrier des jeux olympiques d'été qui se déroulent toujours lors des années bissextiles !

Dictons sur la Chandeleur, le 2 Février

« A la Chandeleur, l'hiver se meurt ou prend vigueur »

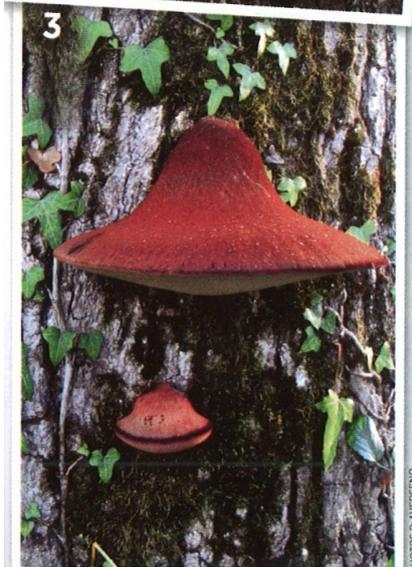


« A la Chandeleur s'il fait beau, sûr qu'il ne tombera plus d'eau »

Jardin

Les champignons recycleurs de bois

Dans les bois, sur les arbres dépouillés de leur feuillage en cette saison, on découvre de drôles de champignons...



Ces larges consoles souvent proéminentes, en forme de sabot ou aplaties, solitaires ou groupées et parfois vivement colorées sont les fructifications de champignons très spécialisés. Leur mission dans la nature : la décomposition du bois mort. Les lignivores, appelés "polypores" en raison des petits trous visibles sur la face inférieure de leur chapeau, sont de remarquables recycleurs de matière organique ligneuse.

1. Les plaies, des voies d'accès privilégiées

Sur un arbre mort gisant sur le sol, leur travail est aisé. Sur un sujet vivant, il leur faut impérativement une porte d'entrée pour atteindre le bois qui les intéresse, celui situé au centre du tronc et des grosses branches. Le plus souvent, ce sont des plaies -notamment les grosses plaies d'élagage- qui leur ouvrent le passage (photo). Le mycélium du champignon se répand alors dans le bois profond et le décompose ; il épargne les tissus vivants situés juste sous l'écorce et la pourriture du bois reste centrale. Ainsi, les branches et le tronc poursuivent normalement leur développement mais leur résistance mécanique peut être amoindrie.

2. Comment empêcher l'installation des lignivores ?

La règle d'or est de ne pas blesser les arbres. Une coupe dont le diamètre n'excède pas 5 cm a très peu de risques d'être infectée mais attention aux grosses sections ! Les mastics -comme le goudron de Norvège confectionné à base de goudron de pin- protègent en fait assez mal les plaies sauf s'ils sont appliqués très régulièrement (tous les 3 mois). Lorsque le champignon est déjà sur place, plus moyen d'intervenir... la pourriture engagée va continuer lentement mais sûrement sa progression dans le bois !

3. Peut-on consommer des champignons lignivores ?

Peu d'entre eux sont bons à manger, à l'exception de la fistuline hépatique (*Fistulina hepatica*) encore appelée "langue de bœuf" (photo). Son chapeau rougeâtre et mou à la chair filandreuse s'apprécie cru en salade ou cuit à la poêle. En Asie, le ganoderme luisant (*Ganoderma lucidum*) s'utilise couramment en médecine traditionnelle. Il est aujourd'hui cultivé de façon industrielle sur des substrats à base de copeaux d'hévéa et de cosses de riz. Les extraits et préparations obtenus auraient des propriétés de stimulation des défenses immunitaires mais aussi anticancéreuses.

Que faire si un arbre porte des fructifications polypores ?

Il faut avant tout s'inquiéter de sa tenue mécanique. S'il s'agit d'un petit sujet ou d'un fruitier, il vous suffit d'étayer ou d'alléger (en supprimant des fruits), les branches porteuses du champignon pour éviter leur casse.

Si c'est un grand arbre d'ornement, vous devrez le faire vérifier rapidement par un arboriste spécialisé. Équipé d'outils spécifiques, il évaluera l'étendue de la pourriture interne.

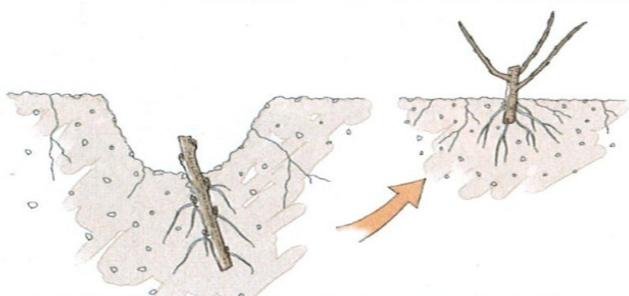


Jardin

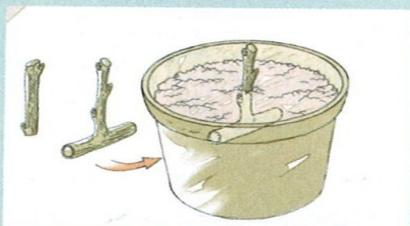
BOUTURER

Multipliez la vigne et les petits fruits

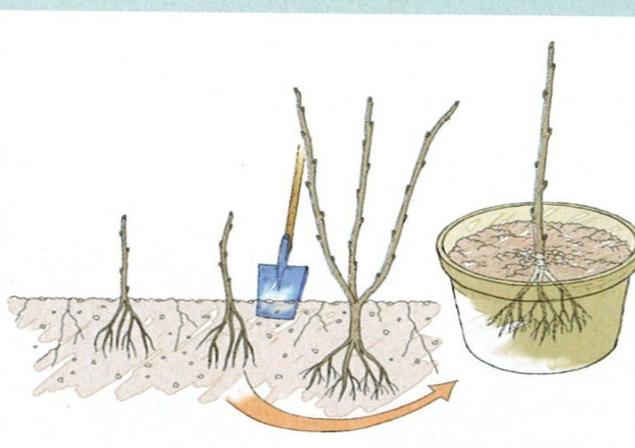
Profitez de l'hiver pour prélever quelques boutures. La technique, assez facile, est à la portée des débutants.



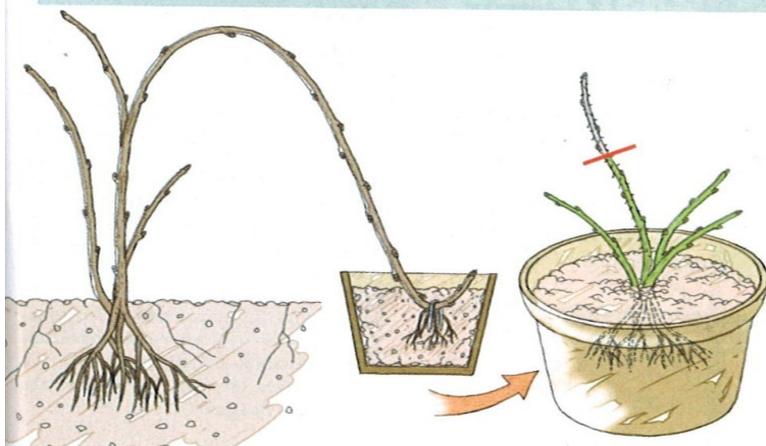
Groseilliers et cassissiers. Sélectionnez des rameaux et tronçonnez-les en fragments de 15 à 25 cm de longueur. Enterrez-les dans un sillon creusé au pied d'un mur exposé au sud, en ne laissant dépasser que deux yeux (bourgeons). Au printemps, vous les repiquerez en pépinière ou en pot, avant de les mettre en place à l'automne prochain.



Vigne. Procédez comme pour les groseilliers, mais avec des boutures plus courtes, présentant de 2 à 4 bourgeons. Les courtes s'enracinent mieux que les longues. Elles peuvent comporter un talon, pris sur le sarment. Mettez-les en terre (ou dans un grand pot) en ne laissant dépasser qu'un bourgeon. Vous les repiquerez en place l'automne prochain.



Framboisiers. Procédez par division de souche. La plupart drageonnant beaucoup, il est facile, d'un coup de bêche, d'isoler un jeune plant à repiquer en place ou en pot s'il doit attendre quelque temps.



Mûriers des jardins. Elles sont plus difficiles à multiplier car elles ne drageonnent pas : marcotez en enterrant l'extrémité d'une tige (en terre ou dans un pot) qui s'enracinera rapidement. Maintenez-la avec une agrafe métallique ou une pierre.
Conseil d'Ami : ce marcottage peut donner naissance à des chimères épineuses sur des variétés inermes...

Recette



Daube de sanglier



2kgs de viande de sanglier

Coupez en morceaux cette viande (morceaux entre 50g et 80g).

Les mettre dans une marmite daubière avec 3 à 4 oignons et 5 ou 6 carottes émincés.

Rajoutez une tête d'ail écrasée, du sel, du poivre, d'autres épices à votre convenance, un bouquet garni (persil, thym, laurier).

Mouillez avec 1l ½ à 2l de vin rouge de bonne qualité, puissant et généreux.

Rajoutez 1 cuillère à soupe de vinaigre de vin rouge, 10 cl de cognac et 250g de couennes grasses (de sanglier de préférence ou de porc).

Laissez mariner la préparation dans un endroit frais (cave) pendant deux jours.

Puis, sortez les morceaux et égouttez-les.

Dans un plat creux, versez au moins 200g de farine.

Dans une poêle très chaude, faites frire les morceaux de viande que vous avez au préalable roulés dans la farine.

Réservez les morceaux à part.

Sortez vos petits légumes de la marinade et dans la poêle encore pleine de farine, passez vos oignons, carottes auxquels vous ajoutez 150g de lard haché.

Laissez suer quelques minutes.

Allégez la daubière d'un ½ litre ou plus de marinade.

Puis, dans celle-ci, déposez les morceaux de viande frits, les couennes et le contenu de la poêle (petits légumes + restes de farine + lard).

Rajoutez 150g d'olives vertes ou noires, selon votre convenance.

Ajoutez des champignons (cèpes de préférence) à votre convenance également.

Si la sauce ne vous paraît pas assez épaisse, rajoutez quelques cuillères de farine en prenant le temps de les diluer harmonieusement.

Couvrez la daubière et faire cuire à petit feu, de préférence sur une cuisinière à bois pendant 3 à 4h, le premier jour.

Il est conseillé de recommencer le même type de cuisson le jour suivant. Vous pouvez ensuite goûter votre daube en prenant soin d'ajuster l'assaisonnement, et régaler votre famille. Il est inutile de rajouter que ce plat doit être accompagné d'un vin rouge qui a du corps !

Avec modération, cela va sans dire !



Compte rendu du Conseil Municipal Extraordinaire Du vendredi 5 août 2011 à 18h30

L'an deux mille onze, le cinq août à dix huit heures trente

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence d'Edmond JULIEN, Maire.

Étaient présents : Mmes AURIOL Violette, BONZON Annelise, LAFONT Ginette, MAZEL Marcelle, VERDIER Nicole

Mrs CREMER Pascal, DEJEAN Christian, MENDRAS Bruno, MOURGUES David

Secrétaire de séance : Monsieur MENDRAS Bruno

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, notamment sur l'avenir du SIE - **Syndicat Intercommunal d'Électrification** en tenant compte des nouvelles réformes.

Il propose donc les délibérations suivantes :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 11 Avril 2011, l'assemblée du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'électricité a délibéré, à l'unanimité, sur la modification de l'article 2 de ses statuts comme suit :

Article 1^{er} : Aux dispositions de l'article 2-B – 5° sont substituées les dispositions suivantes : « Etude exécution et financement de tous travaux de premier établissement de renforcement et de perfectionnement des ouvrages de distribution d'énergie électrique que l'article 36 de la Lois du 8 Avril 1946 permet de faire exécuter en tout ou partie à leur charge dans le cadre de transferts optionnels de la maîtrise d'ouvrage ».

Article 2 : A l'article 4, alinéa 1^{er}, point 4 « le remboursement par les Collectivités des charges résultant des maîtrises d'ouvrage déléguées » est remplacé par « les fonds de concours et participations des collectivités aux travaux réalisées dans le cadre des transferts optionnels de la maîtrise d'ouvrage ».

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres doivent délibérer dans les trois mois suivant la notification de la délibération de l'Assemblée, à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la modification statutaire ci-dessus présentée et entérine la délibération du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard) du 11 Avril 2011.

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal,

Par correspondance du 2 mai 2011, le préfet du Gard a notifié le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Gard, en application de l'article L 5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales dans sa rédaction issue de l'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer dans un délai de trois mois, venant à expiration le 5 août 2011, sur ce projet, étant précisé qu'en cas de silence, l'avis de la Commune sera réputé favorable.

S'agissant des syndicats compétents en matière d'électricité, le projet de schéma prévoit la fusion du syndicat mixte à cadre départemental d'électricité du Gard, du Syndicat d'électrification de la Région d'Uzès et du Syndicat d'électrification de la Région du Vistre, ainsi que la dissolution de tous les syndicats primaires et l'adhésion des communes membres desdits syndicats au nouveau syndicat mixte à cadre départemental issu de la fusion.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable avec réserves à ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale et ce, pour deux séries de motifs, la première série relève de considérations générales, la deuxième série relève de considérations plus spécifiques aux syndicats d'électrification.

Sur les considérations générales :

La loi dispose que le schéma est établi par le préfet, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants. La circulaire du ministre de l'Intérieur du 27 décembre 2010 insiste sur ce diagnostic préalable :

Le projet de schéma élaboré par le préfet du Gard, est totalement lacunaire, s'agissant de l'évaluation de l'exercice des compétences des groupements existants. En conséquence, ce projet ne répond pas aux prescriptions du législateur. Les collectivités territoriales et les groupements qui en ont été saisis ne sont pas mis à même d'émettre un avis pertinent.

Sur les syndicats d'électrification :

la compétence électricité est traitée par la fiche n° 3 du projet de schéma.

a) Sur l'article L 2224-31 du Code général des collectivités territoriales :

A titre liminaire, il est indiqué dans le projet de schéma :

Certes, cet article prévoit bien un pouvoir d'initiative du préfet à l'issue d'un délai d'un an suivant la date de publication de la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, mais cette initiative doit avoir pour objectif la création d'un unique syndicat pour l'ensemble du territoire départemental. Or, dans son projet de schéma, le préfet propose la fusion des 3 syndicats (Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard, Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région d'Uzès et Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région du Vistre) pour créer un syndicat mixte fermé.

Dès lors, le préfet du Gard ne s'inscrit pas dans le cadre des pouvoirs qui lui sont reconnus par l'article L 2224-31 du Code général des collectivités territoriales et ce d'autant, qu'il ne précise pas les motifs l'ayant conduit à exclure ces 4 communes.

b) Sur les performances du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Lasalle

Le Syndicat donne actuellement parfaitement satisfaction aux usagers et aux communes membres, grâce :

A sa proximité, qui lui permet de répondre rapidement lorsque des travaux doivent être réalisés en urgence.

A son faible coût de fonctionnement :

A sa politique dynamique d'investissement qui se traduit par une consommation totale des crédits annuels d'investissements.

A son faible endettement.

c) Sur les conséquences du transfert de la compétence électricité au SMD

Une gouvernance centralisée posera des problèmes de communication aux collectivités rurales.

L'éloignement du centre de décision ne permettra pas aux élus de défendre les intérêts des collectivités qu'ils représentent.

L'adhésion de nouvelles collectivités et le transfert de nouvelles compétences généreront de nouvelles charges de fonctionnement pour le syndicat mixte à cadre départementale, notamment par le recrutement de nouveaux personnels.

Ces charges conduiront à effectuer des prélèvements sur les crédits affectés à l'investissement. Les incidences sont notamment plus importantes que le fonctionnement n'est pas pris en compte par ERDF pour le calcul de la redevance R2.

Une baisse de la redevance R2 entraînera une baisse de l'investissement.

Il convient de relever que l'emploi crée en fonctionnement entraîne à cours terme une débauche de deux personnes qui travaillent à l'investissement.

Néanmoins le conseil du FACE pénalise les communes rurales qui ne sont pas regroupées au niveau du département.

Aussi, il est proposé de délivrer un avis favorable sous réserves.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire
et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal transmis par le Préfet du GARD,

Considérant les motifs exposés par Monsieur le Maire,

ARTICLE 1ER : émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale du GARD sous les réserves expresses suivantes :

Les décisions relatives à la réorganisation des établissements publics de coopération compétents en matière d'électrification devront être effective au 1er janvier 2014 pour permette aux syndicats existants et aux communes d'appréhender les conséquences, notamment financière.

Les statuts et le règlement intérieur du futur syndicat mixte à cadre départemental devront organiser un fonctionnement décentralisé passant par la **définition de secteurs** regroupant au maximum 25 communes, chaque secteur étant animé par un délégué issu des communes membres de ce secteur.

Monsieur le Préfet du GARD devra organiser une concertation avec les élus concernés pour définir les modalités de la réorganisation, apprécier ses conséquences financières, le contenu des statuts du futur syndicat mixte à cadre départemental et le contenu de son règlement intérieur, avant l'approbation définitive du schéma départemental de coopération intercommunale.

Les sommes versées par le FACE au titre de l'exercice 2012 devront être équivalentes à celles versées au titre de l'exercice 2010.

ARTICLE 2 : Si les réserves exprimées à l'article 1er ne sont pas levées, le présent avis devra être considéré comme défavorable.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise au Préfet du GARD.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

**Compte rendu du Conseil Municipal ordinaire
Du jeudi 10 novembre 2011 à 20h30**

L'an deux mille onze, le dix novembre à vingt heures trente,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence d'Edmond JULIEN, Maire.

Étaient présents : Mmes AURIOL Violette, BONZON Annelise, LAFONT Ginette, MAZEL Marcelle, VERDIER Nicole,

Mrs MENDRAS Bruno et MOURGUES David.

Absent excusé avec pouvoir : M CREMER Pascal à JULIEN Edmond.

Absent : M DEJEAN Christian.

Secrétaire de séance : Mme BONZON Annelise.

Après lecture du compte rendu des conseils municipaux du huit juillet et du cinq août deux mille onze, par le maire, Mme LAFONT souhaite apporter une modification, dans le compte rendu du huit juillet dernier, ordre du jour n°1, page 5, 4 ème paragraphe, comme suit :

« Madame LAFONT en son nom et au nom de Monsieur DEJEAN, qu'elle représente, auraient souhaité privilégier une concertation avec toutes les parties concernées par le permis de Mme BREMOND avant le vote du conseil municipal ».

Les conseillers présents lors de ces conseils les adoptent à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1°/ Convention ERDF
- 2°/ Aides périscolaires
- 3°/ Fêtes fin d'année : cadeaux enfants et personnes âgées.
- 4°/ Indemnité régisseur de recettes
- 5°/ Fixation du taux de la taxe d'aménagement
- 6°/ Tarifs cantine
- 7°/ Modification de l'intérêt communautaire en matière de lecture publique
- 8°/ Questions diverses

1°/ Convention ERDF

La Direction Territoriale Gard Cévennes d'E.R.D.F a constitué depuis plusieurs années un réseau d'interlocuteurs privilégiés afin de maintenir des relations de proximité avec les collectivités.

E.R.D.F propose de renforcer et pérenniser le partenariat déjà existant avec la signature de la « Convention Présence ».

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée le contenu de la « Convention Présence » proposée par E.R.D.F.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE monsieur le maire à signer la « Convention Présence » avec E.R.D.F.

2°/ Aides périscolaires

La commission finances, réunie ce jour à 17h00 propose au conseil municipal, de retenir les montants suivants :

Aide pour les lycéens : 180 €, aide pour les collégiens : 120 €, aide pour les primaires : 90 €, aide pour les maternelles : 30 €, l'aide est de moitié pour les gardes alternées, soit un total de 2 010 € affecté de la manière suivante :

CHILARD	Solène	180
HOARAU	Albin	180
TREIBER	Isabelle	180
TAMM	Félix	90
MOURGUES	Fabrice	180
MOURGUES	Marine	120
ROUSSET	Mathilde	60
MARGANT	Franck	120
ROSNER	Célia	60
MOURGUES	Grégory	120
MOURGUES	Mathieu	120
MARGANT	Louis	120
FAUCHER-RE	Janis	90
FAUCHER-RE	Nina	90
STANISIERE	Meryl	90
DELAN	Morgane	90
DELAN	Maël	90
MOURGUES	Camille	30
STANISIERE	Louanne	30
MOURGUES	Aymeric	30
MOURGUES	Corentin	30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer, aux enfants scolarisés de la commune jusqu'à 18 ans, les sommes indiquées ci-dessus.

Mme Ginette LAFONT mentionne qu'elle serait pour faire un effort sur l'attribution des bour-

ses plutôt que d'attribuer des cadeaux.

3°/ Fêtes fin d'année : cadeaux enfants et personnes âgées.

La commission finances réunie ce jour propose au conseil municipal les solutions suivantes :

- Pour les enfants de la commune : projection d'un film dans la chapelle accompagné d'un goûter,

- Pour les personnes de plus de 65 ans : un repas organisé par la mairie.

Après discussion le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de projeter un film dans la chapelle, accompagné d'un goûter, pour les enfants de la commune. Ce sont les conseillers, Annelise BONZON, Violette AURIOL et Bruno MENDRAS qui sont chargés de préparer cet après-midi.

-de ne pas retenir la proposition de la commission finances concernant le repas des aînés, vu le nombre peu important de personnes susceptible de se déplacer, et ainsi ne pénaliser personne,

- DECIDE d'offrir des colis pour les personnes de plus de 65 ans d'une valeur de 30 € environ/personne. Les conseillères Violette AURIOL, Nicole VERDIER et Marcelle MAZEL sont chargées de ce travail.

4°/Indemnité régisseur de recettes

Madame Susanne EMERI a remplacé Magali SENEAL pendant une durée d'un an, notamment dans la fonction de régisseur de recettes suppléante.

Monsieur le maire propose d'allouer à Mme Susanne EMERI une indemnité spéciale de fonction de régisseur suppléante au vu de sa responsabilité engagée dans cette fonction, au même titre que Mme Magali SENEAL, et ceux pour la durée de son remplacement.

Il conviendrait donc de lui attribuer par mandatement la somme de 120 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à Mme Susanne EMERI la somme de 120 € au titre de la responsabilité du régisseur de recettes.

5°/ Fixation du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement (TLE) et la participation pour l'aménagement d'ensemble (PAE) a été créée. Elle sera applicable à compter du 1 er mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1 er janvier 2015, les participations telles que notamment, la participation pour voirie et réseau (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide, d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2 % ;

d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, en partie,

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

3° Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire sup-

plémentaire des monuments historiques.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

6°/ Tarifs cantine

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Lasalle a voté en séance du 22 juin 2011 les nouveaux tarifs de la cantine pour la rentrée 2011/2012. Les tarifs sont appliqués suivant le quotient familial. Cinq tranches ont été créées. Le coût d'un repas est de 6.10 €.

Il convient de délibérer sur la participation de la commune, au vu de ces nouveaux tarifs.

La commission finances réunie ce jour propose au conseil municipal de maintenir les tarifs de 2010/2011 suivants :

Quotient familial	QF : - 480	QF : 480/599	QF : 480/599	QF : +760	
Tarif familles	1,80	2,65	3,30	4,00	6,10
Participation commune	4,30	3,45	2,80	2,10	0,00

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir et de faire appliquer les tarifs 2010/2011 pour l'année scolaire 2011/2012, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

7°/ Modification de l'intérêt communautaire en matière de lecture publique

Le conseil communautaire, de la communauté de communes Cévennes Garrigue, lors de sa séance du 28 avril 2011, a adopté une modification de l'intérêt communautaire portant sur la définition des compétences portées par l'intercommunalité en matière de lecture publique. Le conseil municipal dans sa séance du 8 juillet dernier souhaitait avoir plus de précisions sur cette modification et de la répartition des charges afin de délibérer.

Madame Violette AURIOL apporte les informations suivantes :

Les communes de Lasalle et St Hippolyte du Fort ont trouvé un terrain d'entente concernant les fonctionnements des médiathèques intercommunales. Pour ce faire il convenait de faire un léger modificatif des statuts comme suit :

- d'une part la surface de base n'est plus de 100 m² mais d'une superficie minimum de 100 m²,

- D'autre part, le bâtiment mis à la disposition de l'intercommunalité reste communal.

Seuls sont pris en charge par la communauté de communes :

-la réhabilitation et les travaux à l'intérieur,

- le mobilier (informatisation, matériel hi-fi, vidéo),

- l'ensemble des documents tous supports (livre, CD et DVD).

- Les communes prennent en charge le personnel (un mi-temps, employé communal pour Lasalle et pour St Hippolyte, deux mi-temps, employés communaux avec la possibilité d'évolution).

- Les charges courantes (eau-électricité) sont également prises en charges par les communes.

En conclusion de son exposé Mme Violette AURIOL pose la question suivante : Ne devons-nous pas un jour, nous aussi, petites communes, prendre en charge cette mise à disposition en médiathèque, de certains employés municipaux de Lasalle ou de St Hippolyte ?

Dans quelles conditions cela se passera t-il ?

Vu que cette question reste sans réponse,

Le conseil municipal s'abstient de toute prise de délibération.

8°/ Questions diverses

Urbanisme :

Monsieur le maire informe le conseil du dépôt d'une déclaration préalable par M LAFONT

André concernant la réfection de sa toiture. Cette déclaration n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Urbanisme :

Une demande de recours gracieux a été déposée par un administré à l'encontre du Permis de Construire de Mme BREMOND. Cette demande a été transmise au service juridique de l'Etat.

Carte Communale :

Monsieur le maire fait part que les dernières réunions sur le terrain avec les différents propriétaires concernés, n'ont pas donné lieu à des accords positifs. Monsieur le maire informe les conseillers que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 24 novembre en mairie à 14h00 avec les organismes associés à l'élaboration de la carte.

Intercommunalité :

Une consultation citoyenne a eu lieu le 30 octobre dernier organisée par l'association « Terre de Mauripe ».

Il s'agissait de se prononcer pour ou contre l'émergence d'une communauté de communes des vallées du Gardon de St Jean du Gard et d'Anduze. M le maire donne les résultats qui sont les suivants : 8 communes participantes au total 2 146 inscrits, 508 votants (23.67 %), 484 Pour (95 %) et 24 contre (5%).

Mme Ginette LAFONT indique qu'il est important de préserver notre zone de montagne. Mme Violette AURIOL est surprise par une participation aussi faible.

Chemin de la colonie la Fontanelle :

Des recherches pour trouver l'origine de la propriété sont en cours.

Enrochement du chemin du forage :

Les travaux, en cours sont exécutés par l'entreprise Daniel NICOLAS.

Consommation de l'eau 2011 :

La consommation, sur la partie du réseau d'eau communal, en 2011 est de 3 971 m3 légèrement en hausse par rapport à 2010 (3 818 m3).

France Telecom :

Il y a eu sur la commune de nombreuses pannes collectives répétées. Monsieur le maire indique qu'il a contacté à plusieurs reprises France Telecom pour signaler ces nombreuses pannes.

Chantier d'insertion :

Monsieur le maire demande si la commune a besoin de faire intervenir le chantier d'insertion. Le conseil propose de faire établir un devis pour le remblaiement au niveau de la passerelle.

Topoguide :

M Bruno MENDRAS chargé de ce dossier, informe le conseil que le projet est pour le moment stoppé. Une prochaine réunion aura lieu le 21 novembre. Seules les communes de Ste Croix de Caderle et de Lasalle ont répondu sur les différentes attentes du comité de pilotage pour la rédaction des fiches. Les travaux sur les chemins seront lancés prochainement.

Site internet :

M Bruno MENDRAS en charge de la maintenance du site indique qu'il est dans l'attente de trouver un logiciel compatible avec Windows 7 afin de pouvoir mettre à jour les informations du site.

Table d'orientation du Mont Brion :

Un projet de mise en place d'une table d'orientation au Mont Brion a été soumis aux diffé-

rentes communes limitrophes du Mont Brion. A ce jour 2 réponses ont été faites à la mairie par les communes de Soudorgues et de Peyrolles. Le projet suit son cours. M Bruno MENDRAS indique qu'il est dommage de ne pas avoir pensé à l'intégrer dans le projet du topoguide.

TOUR DE TABLE

SIVOM :

Mme Violette AURIOL, déléguée au SIVOM, fait un compte rendu de la réunion du 10.11.2011 :

- Concernant la nouvelle compétence transport : Le Conseil Général accepte et soutient cette nouvelle compétence qui concerne uniquement les personnes âgées. Un transport par mois est organisé pour aller aux activités du Club des Glycine à Lasalle. Une ligne desservira Soudorgues et l'autre Monoblet. Les communes de Lasalle et Monoblet prêteront leurs bus et leurs chauffeurs. Les prochains transports sont prévus le 29 novembre et le 13 décembre.
- Concernant le réseau des écoles 2011/2012 : la journée sportive est maintenue au mois de mai. L'inventaire du matériel sera fait par la directrice de l'école de Lasalle qui fera preuve de rigueur.

Communauté de communes – Commission Culture du 04.04.2011

Mme Violette AURIOL, déléguée à la commission culture fait part que la programmation 2012 est en cours, la commune recevra certainement le groupe « seltique family » dont la date reste à définir.

Communauté de communes – Commission Ordures Ménagères du 28.09.2011.

Mme Violette AURIOL, déléguée à la commission ordures ménagères expose les informations suivantes :

Des articles de la redevance des ordures ménagères ont été rediscutés notamment la RE-OM concernant : les parents divorcés avec garde partagée ou alternée, les cabinets de professions libérales (infirmière, kiné...), les associations, les agriculteurs, les activités multiples (1siren et plusieurs sires).

Les tarifs définitifs n'ont pas été encore finalisés.

Le plan de communication pour la prévention et la réduction des déchets comporte les éléments suivants :

- Un film documentaire (commandé à ciné-facto de St Félix de Pallières par notre communauté de communes) portant sur le parcours des déchets, pourra être présenté dans les communes lors de manifestations diverses.
- une animation « pique-nique zéro déchet » proposée lors de manifestations avec repas,
- une animation « consommer mieux, gaspiller moins »,
- une réorganisation de la collecte « extension de la collecte sélective sur 4 communes test (Monoblet, Fressac, Durfort et St Félix de Pallières).

En questions diverses il a été mentionné que la déchetterie de St Hippolyte du Fort était pratiquement réhabilitée.

Le projet d'une recyclerie associative sur Lasalle est en cours. Suite à ce projet, le symptoma va embaucher une personne en contrat aidé.

Commission bulletin :

Mme Violette AURIOL fait part qu'elle a reçu, en tant que présidente de la commission, un courrier d'une administrée mécontente du bulletin municipal. La commission s'est réunie ce jour afin de faire le point. La commission soutient Mme Violette AURIOL et M le maire qui feront tous deux une réponse à l'intéressée.

Carte communale :

Mme Ginette LAFONT, après avoir consulté le porter à connaissance, demande ce que signifie « l'analyse paysagère souhaitable pour la commune ». Monsieur le maire propose de poser la question aux organismes présents lors de la prochaine réunion le 24/11/2011.

Urbanisme :

Permis de Construire de M TAMM, Mme Ginette LAFONT souhaite avoir la suite donnée à ce Permis de Construire. Monsieur le maire indique qu'après avoir été refusé une réunion sur le terrain s'est tenue avec les parties concernées soit M TAMM, le CAUE, un paysagiste et la DDTM. Le dossier est en cours et une nouvelle demande de permis de construire devra être déposée.

Assainissement :

Mme Ginette LAFONT demande si l'assainissement concernant la mairie est terminé. Monsieur le maire confirme que les travaux sont effectivement terminés, le nouvel assainissement est opérationnel.

Construction d'un mur derrière l'atelier :

Mme Ginette LAFONT, propose de faire intervenir le chantier d'insertion pour la construction du mur derrière l'atelier. Monsieur le maire indique que M Loïc PUECH, employé communal, est tout à fait apte à réaliser ce type de travail.

Publication ouvrage «Le sanctuaire Chrétien de Ste Croix de Caderle» :

Mme Ginette LAFONT souhaite obtenir un bilan des ventes. Mme Violette AURIOL indique que les meilleures ventes se font sur St Jean du Gard à la Maison de la Presse de M et Mme FOSSAT, ainsi qu'au bureau de Tabac, à Lasalle, chez M Menviel. Un bilan complet sera fait en fin d'année.

Gaz de schistes :

Mme Ginette LAFONT propose au conseil municipal de délibérer au prochain conseil contre les projets de gisements de gaz de schistes.

Mme Violette AURIOL préconise aux conseillers de venir consulter en mairie le dossier qui a été présenté pour le classement des Causses et Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

Compte rendu du Conseil Municipal ordinaire Du lundi 19 décembre 2011 à 19h00

L'an deux mille onze, le dix neuf décembre à dix huit heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence d'Edmond JULIEN, Maire.

Étaient présents : Mmes AURIOL Violette, BONZON Annelise, LAFONT Ginette, MAZEL Marcelle, VERDIER Nicole,
Mrs CREMER Pascal et MOURGUES David.

Absent excusé avec pouvoir MENDRAS Bruno pouvoir à Edmond JULIEN.

Absent : M DEJEAN Christian

Secrétaire de séance : Mme MAZEL Marcelle.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 10 novembre deux mille onze, par le maire, les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1° / Indemnités au comptable du trésor
- 2° / Tarifs 2012
- 3° / Subvention voyage scolaire
- 4° / Amende de police 2012
- 5° / Demande subvention aménagement musée
- 6° / Positionnement sur l'exploitation du gaz de schistes

7°/ Questions diverses

1°/ Indemnités au comptable du trésor : Monsieur le Maire fait part de la réception de la demande de règlement de l'Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante, pour l'exercice 2011. Le montant de cette indemnité est calculé en fonction du budget de la commune des 3 dernières années qui pour 2011 est de 244.66€. Il explique que l'indemnité peut être contestée, en cas de non satisfaction du conseil rendu. Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité,

D'attribuer à Madame RUBY, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰	
Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰	
Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰	
Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰	
Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰	
Sur les 152 499.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰	
Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰	
Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10%	
Taux de l'indemnité 100 %	244.66 €
Indemnité de confection budget	30.49 €
Montant brut	275.15 €
Montant net	251.06 €

2°/ Tarifs 2012

Concessions caveau et urne : Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances de ce jour,

le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité,

de reconduire les tarifs 2011 comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- 120 € le m² pour les caveaux,
- 60 € l'emplacement de l'urne.

Photocopies et Fax : Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances de ce jour,

le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

de reconduire les tarifs de 2011 comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Copie A4 :	0,15 € /page
Copie A4 R/V :	0,20 €/page
Copie A3 :	0,20 €/page
Copie A3 R/V :	0,35 €/page
Fax Gard :	1,00 €/fax
Fax France :	3,00 €/fax
Fax Etranger :	6,00 €/fax
Réception fax :	1,00 € /fax
Association de la commune :	gratuit

Location Salle Fernand Volpelière : Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances de ce jour,

le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Caution :	250,00 €
Locataires habitant sur la commune :	70,00 €
Locataires habitant hors commune :	140,00 €

Associations dont siège social sur la commune : gratuit

Loyer appartement 2012 : Monsieur le maire propose au conseil municipal de suivre l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2011 afin d'établir le nouveau montant du loyer.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'appliquer l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2011, pour le calcul du loyer 2012.

Prix de l'eau – Budget M 49 : Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances de ce jour,

le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

de reconduire les tarifs de 2011 comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Abonnement compteur ordinaire :	160,83 € HT
Abonnement compteur la Fontanelle :	321,67 € HT
Abonnement compteur collectivité :	160,83 € HT
Tarif M3 eau :	0,61334 € HT

Location des Chauffages :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances de ce jour, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité, les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Associations extérieures : 60€/jour/chauffage,

Association ERF : 40€/jour/chauffage,

Caution de 1 500 €/chauffage.

Location de la chapelle pour les associations extérieures :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances de ce jour, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité, les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Associations extérieures :

140€/jour (sans chauffage),

280€/ jour (avec chauffage),

Caution de 3 000.00 €.

L'autorisation d'utilisation de la chapelle sera en accord avec les trois parties (la commune, l'association les Amis du Temple et l'association de l'Eglise Réformée de France de Lasalle).

3°/ Subvention voyage scolaire :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'école primaire de Lasalle, où il est précisé que les enfants Nina Fauchère et Meryl Stanisière, scolarisées à l'école primaire, vont participer au voyage en classes de découverte dans le massif du Vercors, la deuxième semaine de février. L'équipe en enseignante sollicite la mairie afin d'attribuer une subvention.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE,

de donner un accord de principe sur le versement d'une aide financière aux familles.

Le montant sera fixé lors du prochain conseil, après avoir demandé le montant restant à la charge des familles.

4°/ Amende de police 2012 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention au titre des amendes de police 2012.

Toutefois, il précise qu'à sa connaissance aucune opération n'est susceptible de rentrer dans ce cadre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne déposer aucun dossier pour l'année 2012.

5°/ Demande subvention aménagement musée :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux différentes campagnes de fouilles archéologiques réalisées dans la chapelle il y a la possibilité de récupérer les objets issus de ces fouilles qui sont actuellement conservés au dépôt archéologique du Fort Vau-

ban à Alès. Toutefois, pour cela, il convient d'avoir un lieu acceptable pour les recevoir surtout en matière de sécurité. Des travaux de réfection et d'aménagement sont nécessaires afin de présenter au public ces trouvailles. Il demande aux conseillers l'autorisation de déposer des demandes d'aide financière auprès d'organismes susceptibles d'apporter leur soutien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix Pour et 1 abstention, autorise le Maire :

- A déposer un dossier de demande d'aide financière auprès des organismes suivants : le Conseil Général du Gard, Le Conseil régional Languedoc Roussillon, Le Parc National des Cévennes et le Sénat au titre de l'aide parlementaire.
De signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6°/ Positionnement sur l'exploitation du gaz de schistes :

Par arrêté du 1er mars 2010, le ministère en charge de l'énergie a accordé trois permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, sur une surface totalisant 9 672 km², dans les départements de l'Ardèche, la Drôme, le Vaucluse, le Gard, l'Hérault, l'Aveyron et la Lozère, pour des durées de 3 à 5 ans.

Il s'agit des permis dit de « Villeneuve de Berg » de « Nant » et de « Montélimar ».

L'objectif est d'exploiter un gaz non conventionnel dit « gaz de roche » à partir d'une technique alliant un forage vertical puis horizontal et une fracturation de la roche. Cette dernière est réalisée grâce à l'injection de milliers de m³ d'eau à très haute pression, associée à un mélange de sables et d'additifs chimiques.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- Considérant que la fracturation hydraulique avec adjonction de solvants chimiques est une source de pollution chimique considérable,
- Considérant que cette pollution a une incidence inconnue sur la qualité des ressources en eau alimentant une grande majorité des cours d'eau,
- Considérant que la fracturation hydraulique nécessite des volumes considérables d'eau qui sont alors soustraits au milieu et à la population,
- Considérant que les activités minières projetées sont incompatibles avec le Grenelle de l'environnement,
- Considérant l'absence totale de concertation préalable des représentants des collectivités locales et des acteurs territoriaux,

Se déclarent opposé à toute exploration/recherche ou exploitation du gaz de schiste sur le territoire français.

Soutiennent les collectivités territoriales qui s'opposent à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste sur leur territoire.

1° Questions diverses :

Recours Gracieux Sci Carros :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la demande de recours gracieux faite par la SCi CARROS, à l'encontre des Permis de Construire de Mme BREMOND, a été refusée par la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM).

Carte communale :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il convient de préparer la prochaine commission urbanisme, de préférence courant janvier 2012.

Vœux :

Monsieur le maire propose de présenter les vœux le samedi 21 janvier 2012 à 17h30.

Communauté de communes Cévennes Garrigue :

Monsieur le maire fait un compte rendu de la réunion de Monoblet du 13 décembre 2011 et des différentes consultations téléphoniques qui ont suivi. Celles –ci ont donné lieu au dépôt, le 15 décembre 2011, auprès de la CDCI, par la mairie, de l'amendement suivant :

« Le 15 décembre prochain aura lieu la réunion de la CDCI, notamment pour définir les nouveaux territoires.

Nous maintenons notre position, à savoir :

- 1°) le maintien de STE CROIX CADERLE au sein de la communauté de communes

« Cévennes Garrigue » dans sa forme sur son périmètre actuel, tel que cela avait été exprimé à l'unanimité des 15 communes ...

- 2°) à défaut, nous demandons à être rattachés aux communes limitrophes c'est-à-dire ST JEAN DU GARD, mais également THOIRAS, et de ce fait, être rattachés à la communauté de communes du Grand Alès.

Nous savons qu'un amendement va être déposé par le président de la Communauté de Communes Cévennes Garrigue pour le maintien du territoire actuel, à savoir les 15 communes.

Dans le cas, ou la CDCI refuserait cet amendement, nous maintenons la position précédemment citée,

EN CONCLUSION : NOUS RESTONS ATTACHES AUX DIFFERENTES DELIBERATIONS PRISES LES 25 FEVRIER ET 8 JUILLET 2011 (copies jointes) ET CONFIRMONS NOTRE DESIR D'INTEGRATION DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ALES.

Tour de Table

Bilan vente livre :

A la demande de Madame Ginette LAFONT lors du dernier conseil municipal, Madame Violette Auriol indique qu'il y a eu 38 livres vendus en 2010 et 54 livres vendus en 2011 soit un total de 92 livres.

Madame Violette Auriol rappelle qu'il y a huit dépôts ventes : à Lasalle (Menviel Remy), St Jean du Gard (Musée des Vallées Cévenoles et Maison de la presse Fossat), Anduze (Maison de la Presse Paquier et Librairie Sodeprat), St Hippolyte du Fort (Librairie Coularou), Ales (Sauramps), Montpellier (Sauramps).

Loto de la Festo del País :

Monsieur David Mourgues indique que le loto organisé, par l'association la festo del país, a dû être reporté en raison du loto organisé le même jour à Soudorgues. Il aura donc lieu le 15 janvier 2012 à 15h00.

Pierre d'Autel de la chapelle :

Madame Ginette Lafont indique que la pierre n'est pas à l'abri et qu'elle s'abîme.

Charte du Parc National des Cévennes :

Madame Ginette Lafont indique que le projet de charte du parc est à disposition à la mairie ou sur le site internet du parc. Madame Ginette Lafont conseille de le consulter et d'y apporter des éventuelles remarques.

Carte communale :

Monsieur Pascal Cremer souhaite que le point soit correctement fait sur le projet de la carte communale.

Commission bulletin

Au sujet du Crucicaderlien

Le Crucicaderlien est un lien entre l'équipe municipale et ses concitoyens.

Il est apprécié, et cela nous conforte dans l'idée de le rendre encore plus attractif.

Vous pouvez nous aider à l'enrichir et à le diversifier en apportant des articles, des points de vue, des informations, des commentaires...etc.

La commission tient à respecter la liberté d'intervention et de parole de chacun à condition que l'intérêt public soit préservé et que les articles ne portent atteinte à aucune personne en particulier dans son honneur, sa dignité et son intégrité.

Le bulletin doit, certes, être le reflet de la vie des gens de la commune mais devrait aussi s'ouvrir sur le monde qui nous entoure en relatant des faits historiques, scientifiques, sociologiques, écologiques etc...

Nous attendons avec impatience votre contribution au prochain bulletin qui paraîtra avant la saison estivale.

Par avance, merci.

Violette Auriol,
Présidente de la Commission Bulletin.

Quelques Numéros utiles

Communauté de Communes Cévennes Garrigue : 04.66.85.62.17
(Déchetterie, assainissement non collectif)

Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27

Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.:
04.66.77.91.65

Crèche intercommunale Lasalle « Lou péquélou » : 04.66.85.27.94

SYMOMA (rens. tri sélectif et composteur) : 04 66 77 98 29 :

contact@syntoma.org

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) des Vallées Cévenoles Lasalle : 04.66.85.97.50

Mission Locale Garrigues et Cévennes (MLI)

(Accompagnement socio-prof des 16-25 ans) : Le Vigan : 04.67.81.84.83

Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) : 04.66.85.42.36

Trésor Public de Lasalle: 04.66.85.20.65

La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00

DDE Vigan: 04.67.65.99.30

Secours

Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18

Gendarmerie : 17

SAMU (pathologie médicale) : 15

Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050

ErDF dépannage : 0810 333 030

Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014

Assistance technique internet : 39 00

CRAM : 0 821 10 34 34

CAF : 0 820 25 30 10

Pôle Emploi : 39 49

Allo service public : 39 39

Cancer Info service : 0810 810 821

Drogue Info Services : 0 800 231 313

Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141

Femmes info service—violences conjugales : 01.40.33.80.60

Viols femmes informations : 0 800 059 595

Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236

Centre d'information Routière : 0 826 022 022

Météo France : 32 50

France Bleu Gard Lozère : 04.66.21.36.37

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,
avec l'aide de Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.—Photos Mairie

Présidente de la commission : Violette AURIOL

Membres : Edmond JULIEN, Annelise BONZON, Pascal CREMER et Bruno MENDRAS